Business taxes are payable on, or before **Friday, May 29, 2026**

This brochure provides important information regarding your 2026 business taxes, due on Friday, May 29, 2026.

These taxes cover January 1, 2026 to December 31, 2026.

You are still required to pay your business tax by the due date even if you have filed an appeal against your business assessment.

The Annual Rental Value (ARV) shown on your business tax statement reflects the typical April 1, 2023 market rents for commercial space similar to your premises, and includes the cost of providing heat and other services necessary for the comfortable use or occupancy of the premises.

Your business tax has been calculated based on the following method:

Annual Rental Value x Tax rate set by City Council
– Small Business Tax Credit (if applicable)
= Your net business tax

Contact 311 if you would like to discuss your business assessment with an assessor.

Small Business Tax Credit

The Small Business Tax Credit (SBTC) program is continuing for 2026. Under the SBTC program, taxable businesses with a business assessment (or Annual Rental Value) of $47,500 or less in 2026 will receive an offsetting credit equal to their full business taxes for 2026.

Business Improvement Zone (BIZ) levies are not part of the SBTC program. If your business is located within a Business Improvement Zone, you will be responsible for paying the BIZ levies.

Methods of payment

- Via your bank or online/telephone banking
- Via online third-party credit card service
- Mail
- In person
- Tax Instalment Payment Plan (TIPP)

Online payments

- Allow three to five business days for your bank or third-party credit card service to process your payment. This will help avoid late payment penalty charges.
- Contact your bank or third-party credit card service provider to confirm if there are any service fees.
- Confirm your business account/roll number is accurate.

Mailed payments

- Mail to 510 Main St., Winnipeg MB R3B 3M2
- Postmark envelopes on or before the due date to avoid late payment penalty charges.
- Sign and complete cheques accurately, verifying the body and figures match. Cheques are payable to the City of Winnipeg.
- Enclose the remittance portion of the tax notice or note the business account/roll number on the cheque.

In-person or courier service payments

- Visit the 311 counter in the Susan A. Thompson Building (510 Main St.) or at Access St. Boniface (170 Goulet St.), Monday to Friday, 8:30 a.m. to 4:30 p.m.
- Pay via cash, debit, or cheque.
- Current ID with name and address is required for in-person payment.
- Bring the enclosed remittance stub or know the business account/roll number and amount you are paying.

Tax Instalment Payment Plan (TIPP) payments

Current/ongoing TIPP payers

- Refer to the "Important Messages" section on your tax bill for your revised TIPP payment, effective June 1, 2026.
- If you are currently enrolled in TIPP, you are not required to meet the May 29, 2026 payment deadline as long as you continue monthly payments and your account is fully paid on or before December 31, 2026.
- Credits shown on your enclosed tax bill include TIPP payments made up to April 1, 2026. Confirm the amount matches your payment records.

New TIPP applicants

- A completed TIPP application must be received on or before May 15, 2026 to avoid late payment penalties.

Penalties

Pay your business taxes on or before May 29, 2026 to avoid late payment penalty charges. Penalties accrue on the first of each month on unpaid balances remaining after the due date at a rate of 2.5% per month.

Arrears balances

An arrears balance on your 2026 business tax bill could exist for several reasons. For example, the prior year's business taxes have not been paid in full, or the prior year's tax payment was received late and monthly penalties are outstanding.

Any unpaid taxes from previous years become part of the balance owing. The monthly penalty rate of 2.5% will be applied against this full balance of the unpaid taxes. Any payment you make is applied first to the arrears balance.

Once these are cleared, payment is applied to current year taxes.

Include the monthly penalty on the arrears portion of your tax bill, as shown in the "Important Messages" section of your tax bill, for payments made during May.

By keeping your account up-to-date, you can avoid the possibility of a warrant being issued to a bailiff company, which will enforce payment without any further notice.

NSF and payment transfer fees

- A $37 service fee will be applied to your account if payment is returned for non-sufficient funds (NSF).
- Late-payment penalty charges will apply if the due date is missed because of a returned NSF cheque.
- A $43 payment transfer fee will be applied to your account if payment is made to a former/incorrect roll number and the payment has to be transferred.

Contact 311 (toll free at 1-877-311-4974)

- If you have questions about your 2026 business tax statement or the Annual Rental Value (ARV) of your business.
- To arrange for a disbursement of a credit balance on your account.
- For more information on prepayment discounts.
- To change your mailing address.

For more information, please visit:

winnipeg.ca/tax

Winnipeg | Assessment and Taxation
Évaluation et taxes

Relevé de taxe d'entreprise de 2026

Important dates

APRIL 17 — 2026 business tax statement mailed

MAY 29 — Business taxes due

JUNE 1 — Late penalties begin to be applied to overdue accounts monthly, June TIPP withdrawal

JUNE 9 — Business tax reminder notices mailed

JULY — Business tax warrants issued

NOVEMBER 4 — 2027 business assessment notices mailed

Date d'échéance du paiement :
Le vendredi 29 mai 2026

La taxe d'entreprise est exigible au plus tard le **vendredi 29 mai 2026**.

Le présent dépliant contient des renseignements importants sur la taxe d'entreprise de 2026, qui est exigible le vendredi 29 mai 2026.

Cette taxe s'applique à la période allant du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026.

La taxe d'entreprise doit être payée au plus tard à la date d'échéance, même si vous avez interjeté appel de votre évaluation commerciale.

La valeur locative annuelle (VLA) qui figure sur votre relevé de taxe d'entreprise reflète les loyers du marché typiques au 1er avril 2023 qui s'appliquaient aux locaux commerciaux similaires aux vôtres et comprend les coûts du chauffage et des autres services nécessaires à l'utilisation ou à l'occupation normale des locaux.

La taxe d'entreprise est calculée selon la formule suivante :

Valeur locative annuelle
x Taux d'imposition fixé par le conseil municipal
– Crédit d'impôt pour petites entreprises (s'il y a lieu)

= Taxe d'entreprise nette

Communiquez avec le 311 si vous désirez discuter de votre évaluation commerciale avec un évaluateur.

Crédit d'impôt pour petites entreprises

Le programme de crédit d'impôt pour petites entreprises (CIPE) se poursuit en 2026. En vertu du programme de CIPE, les entreprises imposables dont l'évaluation commerciale (ou valeur locative annuelle) est inférieure ou égale à 47 500 $ en 2026 recevront un crédit compensatoire équivalant à la totalité de leur taxe d'entreprise de 2026.

La taxe de zone d'amélioration commerciale (ZAC) ne fait pas partie du programme de CIPE. Si votre entreprise est située dans une zone d'amélioration commerciale, vous devez payer la taxe de ZAC.

Modes de paiement

- Auprès de votre banque, ou à l'aide de services bancaires en ligne ou par téléphone
- À l'aide d'un service de carte de crédit tiers en ligne
- Par la poste
- En personne
- Au moyen du Régime de paiements échelonnés des taxes (RPET)

Paiements en ligne

- Prévoyez un délai de trois à cinq jours ouvrables pour le traitement de votre paiement par votre banque ou le service de carte de crédit tiers. Cela vous permettra d'éviter des pénalités pour paiement en retard.
- Communiquez avec votre banque ou le fournisseur de service de carte de crédit tiers pour savoir si des frais de service s'appliquent.
- Vérifiez que votre numéro de compte d'entreprise/numéro de rôle est exact.

Paiements envoyés par la poste

- Envoyez votre paiement par la poste au 510, rue Main, Winnipeg (Manitoba) R3B 3M2.
- Veillez à ce que votre enveloppe porte un cachet postal non postérieur à la date d'échéance afin d'éviter les pénalités pour paiement en retard.
- Remplissez votre chèque avec exactitude, en vérifiant que le corps et les chiffres correspondent, et signez-le. Libellez le chèque à l'ordre de la Ville de Winnipeg.
- Joignez le bordereau de paiement faisant partie du relevé de taxe ou indiquez le numéro de compte d'entreprise/numéro de rôle sur le chèque.

Paiements en personne ou par service de messagerie

- Rendez-vous au comptoir du 311 dans l'immeuble Susan-A.-Thompson (510, rue Main) ou au centre d'Accès–Access Saint-Boniface (170, rue Goulet), du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.
- Payez en argent comptant, par carte de débit ou par chèque.
- Il faut être muni d'une pièce d'identité valide sur laquelle figurent son nom et son adresse pour faire un paiement en personne.
- Apportez le bordereau de paiement en pièce jointe ou connaissez le numéro de compte d'entreprise/numéro de rôle et le montant à payer.

Paiements au titre du Régime de paiements échelonnés des taxes (RPET)

Personnes présentement inscrites au RPET

- Consultez la partie « Messages importants » de votre relevé de taxe pour connaître votre paiement RPET révisé qui s'appliquera à partir du 1er juin 2026.
- Si vous souscrivez présentement au RPET, il n'est pas nécessaire de respecter la date d'échéance du 29 mai 2026 pour le paiement, pour autant que vos paiements mensuels se poursuivent et que votre compte de taxe soit complètement réglé le 31 décembre 2026 au plus tard.
- Les crédits indiqués sur le relevé de taxe en pièce jointe comprennent les paiements faits au titre du RPET jusqu'au 1er avril 2026. Vérifiez que les montants correspondent avec les paiements qui figurent dans vos dossiers.

Nouvelles demandes au titre du RPET

- Pour éviter les pénalités pour paiement en retard, les demandes remplies au titre du RPET doivent nous parvenir au plus tard le 15 mai 2026.

Pénalités

Payez votre taxe d'entreprise au plus tard le 29 mai 2026 pour éviter les pénalités pour paiement en retard. Les pénalités s'appliquent le premier de chaque mois à tout solde qui demeure impayé après la date d'échéance, et ce, au taux de 2,5 % par mois.

Soldes d'arriérés

Votre relevé de taxe d'entreprise de 2026 pourrait faire état d'un solde d'arriérés pour plusieurs raisons. Par exemple, il est possible que la taxe d'entreprise de l'année précédente n'ait pas été payée en entier, ou que son paiement ait été fait en retard et que des pénalités mensuelles soient demeurées impayées.

Toute taxe impayée des années antérieures est ajoutée au solde en souffrance. Le taux de pénalité mensuel de 2,5 % sera appliqué au solde entier des taxes impayées. Tout paiement effectué sera d'abord affecté au solde d'arriérés, puis, une fois celui-ci réglé, aux taxes de l'année en cours.

Incluez la pénalité mensuelle indiquée sur la portion des arriérés de la section « Messages importants » de votre relevé de taxe dans les paiements que vous faites en mai.

En gardant votre compte à jour, vous évitez le risque qu'un mandat de saisie soit lancé contre vous et qu'un huissier vous contraigne à payer sans autre forme de préavis.

Frais pour insuffisance de provision et frais de transfert de paiement

- Des frais de service de 37 $ seront ajoutés à votre compte si votre paiement est refusé pour insuffisance de provision.
- Des pénalités pour paiement en retard s'appliqueront si la date d'échéance n'est pas respectée parce qu'un chèque a été refusé pour insuffisance de provision.
- Des frais de transfert de paiement de 43 $ seront ajoutés à votre compte si le paiement est appliqué à un ancien/mauvais numéro de rôle et qu'il doit être transféré.

Communiquez avec le 311 (1-877-311-4974 (sans frais))

- Si vous avez des questions sur votre relevé de taxe d'entreprise de 2026 ou la valeur locative annuelle de votre entreprise
- Pour obtenir le remboursement d'un solde créditeur figurant dans votre compte
- Pour en savoir plus sur l'escompte pour paiement anticipé
- Pour modifier votre adresse postale

Pour plus de renseignements, veuillez visiter
winnipeg.ca/taxesetimpots

Winnipeg | Assessment and Taxation
Évaluation et taxes

2026 Business Tax Statement

Dates importantes

17 AVRIL — Mise à la poste des relevés de taxe d'entreprise de 2026

29 MAI — Date d'échéance de la taxe d'entreprise

1er JUIN — Début de l'application mensuelle des pénalités de retard aux comptes arriérés; retrait RPET de juin

9 JUIN — Mise à la poste des avis de rappel de la taxe d'entreprise

JUILLET — Émission des mandats relatifs à la taxe d'entreprise

4 NOVEMBRE — Mise à la poste des avis d'évaluation commerciale de 2027

Payment due date:
Friday, May 29, 2026